



DEFINITION DE LA DESINFECTION

La désinfection est l'opération au résultat momentané permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables portés par des milieux inertes contaminés en fonction des objectifs fixés.

Cinq activités différentes sont regroupées sous le terme de désinfection :

Bactéricide : produit qui tue les bactéries

Levuricide : produit qui tue les levures

Fongicide : produit qui tue les champignons (levures et moisissures)

Sporicide : produit qui tue les spores bactériennes.

Virucide : produit qui inactive les virus

Ainsi un désinfectant peut n'être que bactéricide alors qu'un autre sera à la fois bactéricide, fongicide et virucide.

A noter cependant que le résultat de l'opération de désinfection est limité aux micro-organismes présents au moment de l'opération. La désinfection n'empêche pas les re-contaminations ultérieures, c'est pourquoi elle doit être renouvelée régulièrement dans les zones sensibles.

Qu'est ce qu'un produit biocide ?

On regroupe sous l'appellation de produits biocides les **produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre par une action chimique ou biologique.**

Il existe **23 types de produits biocides** différents, divisés en 4 grandes catégories dont le groupe des désinfectants et produits biocides généraux (exemple : produits de désinfection des surfaces ou des locaux).

La réglementation sur les biocides est définie par la **directive européenne 98/8/CE du 16 février 1998**. Elle a pour objectif d'harmoniser le marché européen et d'assurer un haut niveau de protection de l'Homme et de l'environnement. A terme, tout produit biocide devra faire l'objet d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)**.

Principes de la désinfection sur les surfaces par voies aériennes.

Cette méthode consiste à appliquer un produit biocide sur des surfaces en utilisant l'air comme vecteur de diffusion. L'objectif de cette méthode est de désinfecter les surfaces (matériels, sols, murs) par l'émission de dispersion automatisée. Il est important de souligner que ce procédé ne s'applique qu'à la désinfection des surfaces et en aucun cas ne peut s'appliquer à la désinfection

directe de l'air. L'appareil diffuse le produit biocide de façon à ce que celui-ci entre en contact avec l'ensemble des surfaces des locaux à désinfecter.

Nous effectuons ces opérations par deux types d'appareils de dispersion :

Par nébulisation : la taille de la gouttelette est inférieure à 5 µm

Par Pulvérisation : la taille de la gouttelette varie de 10 µm à 50 µm

Biocide utilisé : SAPO 250 H

Ci-joint fiche technique et fiche de sécurité du matériel utilisé et du biocide utilisé.



FICHE TECHNIQUE
25/03/2011

SAPO 250 H

Désinfectant - Détergent - Désodorisant spécialement conçu pour assurer l'hygiène des locaux individuels et collectifs (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, sanatoriums, crèches...)

1) FORMULATION

Grâce à sa formulation à base de Chlorure de didecyldiméthylammonium, d'un détergent puissant et d'un agent séquestrant, SAPO 250H :

- Détruit les micro-organismes, bactéries, moisissures et virus
- Élimine les films gras qui protègent les micro-organismes des produits désinfectants

Propriétés :

État physique Liquide
Couleur Jaune pâle
Odeur Légère odeur de pin
Solubilité..... Soluble dans l'eau
pH du concentré 11.7

3) EFFICACITE et DILUTIONS

Activité bactéricide :

- Désinfection de surfaces préalablement nettoyées : 0,1% en 5 minutes de temps de contact (Norme EN 1040)
- Désinfection contre la listéria (Norme EN 1040) : 0,1% en 5-10 min de temps de contact. Bien rincées à l'eau clair, les surfaces pouvant être en contact avec les denrées alimentaires peuvent être réutilisées immédiatement
- Désinfection de surfaces moyennement sales (poussières...) : 1% en 5 minutes de temps de contact (Norme EN 1276)
- Désinfection de surfaces très sales ou souillées (déjections, présence de malades...) : 3% en 5 minutes de temps de contact (Norme EN 1276)
- Désinfection contre les salmonelles : 4% en 1h de temps de contact
- Désinfection contre la *Legionella pneumophilla* : 0,2% en 15 minutes de temps de contact
- Désinfection des canaux d'air conditionné : 0,2% en 15 minutes de temps de contact

Activité fongicide :

- Fongicide sur surfaces préalablement nettoyées à 1,5% en 15 minutes de temps de contact (norme NFT 72-201)
- Fongicide sur surfaces moyennement sales à très sales à 25% en 15 minutes de temps de contact (norme EN 1650)

Activité virucide (HIV, Hépatite B, H3N8, H5N1...):

- Virucide sur surfaces préalablement nettoyées à 1% en 5 minutes de temps de contact
- Virucide sur surfaces moyennement sales à très sales à 1% en 15 minutes de temps de contact

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : sa-po 250 h
 Type de produit : Détergent
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
 Industriel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOGAD
 4, Rue Edouard Quenu
 75005 PARIS - FRANCE
 T 01.43.31.03.83 - F 01.43.31.50.28
contact@sogad.fr - www.sogad.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318
 Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xi; R41
 R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : alcool éthoxylé, edta, Sodium carbonate, chlorure de didécylidiméthylammonium
 Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H332 - Nocif par inhalation
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

NÉBULISATEUR ÉLECTRIQUE DESTRUCTOR

Présentation

Le DESTRUCTOR est un diffuseur électrique à froid de solutions liquides pour la désinsectisation ou la désinfection (par traitement de volume ou de surface) dans n'importe quel lieu ou pièce.

Points forts

- L'application à froid ne dégrade pas les produits chimiques brumisés qu'ils soient employés concentrés ou dilués.
- Particulièrement fiable et maniable.
- Sa puissance de débit permet une pulvérisation à longue distance et une application uniforme des particules.

Application

Désinsectisation :

- en traitement de volume pour les insectes volants (environ 500 m³ traités en 30min).
- en traitement de surface pour les insectes volants et rampants.

Désinfection :

- en traitement de volume en milieu industriel (ex : entrepôts, laiteries, usines agro-alimentaires...), en milieu agricole (serres, bergeries, étables...) ainsi que les conduits d'aération et de ventilation.
- de traitement de surface dans les milieux domestiques et hospitaliers, et pour les installations d'ordures ménagères.

Fabriqué en matériaux résistant à la corrosion pour être utilisé avec de nombreux produits chimiques.

Précautions d'utilisation

Du fait de l'extrême diversité des formulations, il est nécessaire d'effectuer des essais préliminaires de chaque produit afin d'obtenir le résultat souhaité.

Toujours porter des vêtements et un masque de protection adaptés.

Utiliser les produits biocides ou autres produits chimiques avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les instructions d'utilisation avant emploi.



Référence et conditionnement

Réf. M0379 : Unité

Caractéristiques techniques

Capacité du réservoir : 4L

Tension : 220 V / 50 Hz

Puissance : 1200 W

Capacité de diffusion : 300ml/min - 18L/h

Distance de diffusion : 6 m

Taille des particules (variable) : 0 à 20 micromètres

Température de travail : 0 à 40° C

Humidité : ≤ 90%

Temps de travail : 30 min en continu

Dimensions : 36 x 25,6 x 40,5 cm

Poids à vide : 3,5 kg

Alimentation sur secteur via un cordon de 4 m.

AIROFOG

PULVÉRISATEUR PROFESSIONNEL 5L

Présentation

Pulvérisateur professionnel avec lance à câble.

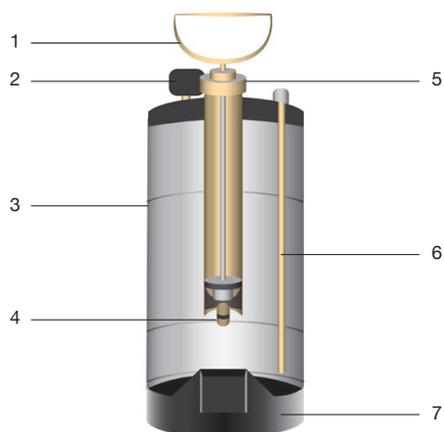
Caractéristiques techniques

Capacité : 5 L

Application : système multi-jets en laiton. Buses multi-jets : 2 jets plats, 1 jet corps creux, 1 jet directionnel. Joints viton résistants aux solvants. Bretelles nylon. Pour chaque pulvérisateur, 1 kit complet de joints et une grande lance à câble compris.

Pièces détachées :

1. Pompe 5L (Réf. A9008)
2. Manomètre (Réf. A9058)
3. Cuve Inox - 5L (Réf. A9028)
4. Écrou de cône de soupape laiton (Réf. A9056)
5. Soupape de décompression (Réf. A9022)
6. Tube aspiration (Réf. A9046)
7. Soubassement cuve (Réf. A9026)



Références et conditionnements

Réf. M0422 : Airofog - pulvérisateur de 5 L (Unité)

Accessoires :

Réf. A9002 : petite lance à câble (Unité)

Réf. A9000 : grande lance à câble (Unité)

Réf. M0447 : Support dorsal (Unité) **a**

Réf. A9004 : Airofog - Kit joints pour lance à câble (Unité) **b**

Réf. A9006 : Airofog - Kit joints pour corps de pompe (Unité) **c**



PULVERISATEUR

PULVERISATEUR PROFESSIONNEL 1.5 LITRES UTILES JOINT VITON

- Réservoir en polyéthylène soufflé
- Poignée de transport avec gâchette intégrée avec possibilité de pulvériser en continu.
- Nouvel ensemble avec buse pinceau intégrée
- Soupape de sécurité avec déclenchement 3 bars.
- Pompe en polypropylène avec joints

PROPRIETES

La mousse augmente le temps de contact et permet une meilleure action du produit. La mousse permet de visualiser les surfaces traitées et d'optimiser l'application et donc d'économiser. La légèreté du pulvérisateur permet un traitement facile et précis. La buse pinceau permet de traiter des surfaces linéaires

UTILISATIONS

Application de produits de nettoyage ou de désinfection, base neutre et alcalin.
Idéal pour traiter de petites surfaces
Hygiène: métiers de bouche, collectivités, hôpitaux...
Nettoyage : Automobile, Industrie...

CONDITIONS OPTIMALES D'UTILISATION

- Maintenir le pulvérisateur à 50 cm de la surface à traiter
- Maintenir une pression élevée d'utilisation, entre 2.5 et 3 bars qui est la pression maxi.
- Maintenir le niveau de produit entre 0.25L et 1L



Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

1000, Route du Nord - 82000 Montauban
Tél 05 63 23 12 12 - Fax 05 63 23 12 13
contact@sodeco-sa.fr - www.sodeco-sa.fr
SAS au capital de 200 000 € - RC Montauban B340 586 445 APE 4675Z



PROTOCOLE DE MISE EN PLACE CONJOINTE

PHASE PREPARATOIRE		
Opération	Description	Acteur/planification
Organisation pour lieux à désinfecter	Récupération des clefs, prise de contact avec votre personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Par vos soins - A3DH service Gestion/planification
Rangement et désencombrement	Ranger tout le matériel à sa place si possible dans les placards ou tiroirs. Éliminer papiers et cartons ainsi que le petit consommable non conditionné en double emballage. Vider les poubelles	<ul style="list-style-type: none"> - Par vos soins - A réaliser avant notre intervention
Nettoyage préalable	Essuyage des surfaces (poignées portes, claviers)	<ul style="list-style-type: none"> - Par vos soins - A réaliser avant notre intervention
PHASE DE DESINFECTION		
Opération	Description	Acteur/planification
Préparation du matériel et des équipements	Mise en place du matériel et des règles de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel A3DH qualifié - CERTIBIOCIDE - Jour de l'intervention
Désinfection	La phase de désinfection peut commencer	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel A3DH qualifié - CERTIBIOCIDE - Jour de l'intervention
PHASE DE POST DESINFECTION		
Opération	Description	Acteur / planification
Contrôle	Vérification si toutes les zones ont été traitées	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel A3DH responsable qualité
Temps de repos avant intégration public et personnel	Disponibilité des locaux sans risque pour public au bout de 2 heures Aération souhaitée	<ul style="list-style-type: none"> - Remise rapport désinfection par A3DH

Protection et sécurité de nos techniciens

TYPE DE PROTECTION	DESCRIPTION
Epi habituel	<ul style="list-style-type: none">- Combinaison complète masque à gaz mono carbone avec visière et filtre chimique- Gants
SECURITE	DESCRIPTION
Consignes de sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Respect des règles de sécurité, personnel qualifié CERTIBIOCIDE- Travail en binôme avec surveillance de l'extérieur

Ci-joint certificat CERTIBIOCIDES et ASSURANCES



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

Le certificat individuel pour l'activité
« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

Portant le numéro de certificat : 028287

est

Délivré à : Philippe LIRZIN

Né(e) le : 20/01/1961

Date de début de validité du certificat : 15/01/2020

Date de fin de validité du certificat : 15/01/2025

Fait à Paris, le 28 janvier 2020

**Le Directeur général de la
prévention des risques**

Le titulaire

Cédric Bourillet

Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fausse ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

Le certificat individuel pour l'activité

« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

Portant le numéro de certificat : 024848

est

Délivré à : Christophe ROCA

Né(e) le : 01/01/1991

Date de début de validité du certificat : 15/05/2019

Date de fin de validité du certificat : 15/05/2024

Fait à Paris, le 16 mai 2019

**Le Directeur général de la
prévention des risques**

Le titulaire

Cédric Bourillet

Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

Le certificat individuel pour l'activité

« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

Portant le numéro de certificat : 027131

est

Délivré à : Sebastien NICOLAS

Né(e) le : 07/03/2001

Date de début de validité du certificat : 14/11/2019

Date de fin de validité du certificat : 14/11/2024

Fait à Paris, le 14 novembre 2019

**Le Directeur général de la
prévention des risques**

Cédric Bourillet

Le titulaire

Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.

ATTRC11P



00008133-0004-0005-00

EURL A3D HYGIE ATTAQ DESIN DERAT DE
11 RUE DE LA CITE FOULC
30000 NIMES

Valable* pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Contrat Multirisque Professionnelle : 130088925 X 002

BPCE IARD atteste que EURL A3D HYGIE ATTAQ DESIN DERAT DE est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus complété par l'intercalaire pour les activités** suivantes :

- METIERS DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE L'HABITAT
 - ENTREPRISE DE DESINSECTISATION
 - NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX
- METIER DE MAINTENANCE DE CHAUDIERES - PAC - CLIM
 - RAMONAGE SANS TRAVAUX CHAUFFAGISTE

** Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe "Périmètre ou complément de vos activités".

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €
DONT :	
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions ... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages Immatériels consécutifs



CONCLUSION

La désinfection des surfaces est une opération importante et délicate.

Cette opération doit être menée avec rigueur et méthode, nos techniciens sont formés en ce sens, ils sont les garants de la réussite de cette opération.

Mais nous vous rappelons que la désinfection n'empêche pas la re-contamination ultérieure. Derrière une désinfection les salles et locaux à traiter sont neutres sans virus jusqu'au moment où une personne entre dans le lieu traité.

C'est pourquoi, ces opérations doivent être renouvelées régulièrement surtout quand la fréquentation est importante (public). Et ses opérations peuvent être envisagées sous forme d'un contrat avec une fréquence régulière pour que ce soit efficace surtout pendant la période que nous vivons actuellement.

La société A3DH reste à votre service pour tout renseignement complémentaire.